

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 juillet 2016

Président : M.SALLET Jacques, Maire

Secrétaire de Séance : M. VELON Guillaume

Présents : Mrs SALLET Jacques —JOLY Christian - VELON Guillaume - CAVILLON Hervé - TATON Pascal

Mmes PACCOUD Karine -- LETOURNEAU Adeline - PERRETANT Delphine - JOSSERAND Yolande - DUFOUR Martine

Excusés : Mme BOYER Frédérique (pouvoir à PERRETANT Delphine) – M. CHUNIAUD Roland (pouvoir à CAVILLON Hervé)

Absents : Mrs FAVRE Romain - RIONET Alexandre - Mme JOUVENT Claire

Le Conseil Municipal a :

- Accepté de mettre à l'ordre du jour un sujet non évoqué sur la convocation et qui sera traité en début de séance : le patrimoine de l'église et de la cure : restauration de tableaux ;

- Autorisé la restauration des tableaux, œuvres d'art communales inscrites au Patrimoine de l'Ain et demandé de constituer les dossiers de demande de subventions auxquelles il est possible de prétendre auprès de l'Etat et du Département ;

- Approuvé par 7 voix pour, 2 contre et 3 abstentions le projet de périmètre fixé par arrêté de M. le Préfet et portant projet de fusion de la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse et des Communautés de Communes de Montrevel en Bresse, du Canton de Coligny, du Canton de Saint Trivier de Courtes, de Treffort en Revermont, de la Vallière et de Bresse Dombes Sud Revermont et a demandé de rappeler à M. le Préfet les réflexions suggérées dans la délibération du 9 décembre 2015 ;

- Décidé à l'unanimité d'approuver le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) Bourg-Bresse-Revermont tel que présenté par le Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont ;

- Approuvé la commission d'appel d'offres qui propose de solliciter pour le remplacement de la chaudière de la boulangerie pizzeria un nouveau devis auprès de Bresse Energies Renouvelables pour un matériel de qualité identique à celui proposé par l'entreprise COMTET-PIN ;

- Accepté à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 424 € à l'Union Musicale afin de faire face à des frais supplémentaires liés à son activité ;

- Eté informé de l'état d'avancement du chantier de réhabilitation des sanitaires et de la mise en accessibilité de l'école et eu connaissance de la notification des subventions sollicitées pour ce projet à hauteur de 45 % sur la base du montant des propositions initiales ;

- Accepté l'avenant n° 1 de l'entreprise VERVIER relatif au lot n° 16 : Electricité et concernant des travaux de remplacement du câble d'alimentation des sanitaires pour un montant de 1 076.38 € HT ou 1 291.60 € TTC ;

- Pris note du point étape sur la réhabilitation énergétique des logements de l'ancienne cure : l'appel d'offres a été lancé avec réception des plis fixée au 29/07/2016 et dépôt sur la plateforme de NR-PRO d'un dossier « Prime Energie » ;

- Eté informé de diverses décisions prises par la commission Ressources Humaines et les a acceptées à l'unanimité ;

- Accepté le projet de numérotation des voies et des habitations de la Commune tel que présenté et demandé de solliciter une aide financière auprès du Sénateur Patrick CHAIZE, et ce, au titre de sa réserve parlementaire. Une réunion publique pour la présentation de ce dossier a été arrêtée au 16/09/2016. Un communiqué de presse sera rédigé.

- Eté avisé de diverses informations concernant les dossiers SEMCODA :

- la libération d'un logement au lotissement « La Maison du Pré »
- du retour sur une réunion concernant le projet social de Mons. Il sera demandé à M. LEVY d'adresser un courrier à la Commune précisant la position nette, complète et claire de la SEMCODA sur le projet novateur de la personne âgée en milieu rural
- du dossier de reprise de l'épicerie où M. LEVY fait savoir que ce projet ne serait rentable que par le biais d'une participation de la Commune à hauteur de 272 000 €
- du rapport d'activités de la SEMCODA sur son exercice 2015

- Décidé de l'adhésion de la Commune à l'Établissement Public Foncier de l'Ain suivant les conditions fixées dans les statuts joints et désigné Mme JOSSERAND Yolande et M. SALLET Jacques pour le représenter ;

- Eu connaissance du point étape sur le projet du bassin de rétention du lotissement « La Maison du Pré » où il se pourrait que le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze prenne en charge l'étude d'avant-projet visant à définir et chiffrer le programme des aménagements à réaliser. Par contre, il ne se portera pas acquéreur des parcelles concernées. Une partie des aménagements relevant de la loi sur l'eau, les délais d'études seraient portés de 8 à 10 mois avant de pouvoir lancer les travaux ;

- Refusé la gratuité de la salle des Fêtes à la chorale « La Chor'elle » qui est une association extérieure à la Commune ;

- Pris note :

. de la prise en considération des demandes de subventions au titre de la dotation territoriale et des amendes de police ;

. du compte-rendu technique du Conseil Départemental (SATESE) suite à la visite d'auto surveillance réglementaire de la station d'épuration ;

. d'une demande de travaux d'entretien dans le logement de la Poste et dont le locataire se propose de les réaliser si la Commune fournit le nécessaire ;

. de la demande formulée par l'employé communal pour définir l'emplacement des poubelles et de la table de pique-nique ;

. du compte-rendu du conseil d'école du 20 juin 2016 ;

. de l'organisation du concours de labour le 15/08/2016 à St Jean ;

- . de la demande de réservation de la salle des Fêtes par l'Association théâtrale départementale « Les Petites Scènes Vertes » du 4 au 10 février 2017 avec gratuité de la salle ;
- . du rapport d'activité 2015 de l'Agence de l'Eau et du groupe immobilier Dynacité ;
- . d'une formation aux collectivités animée par la Direction Départementale des Finances Publiques à la DDT le 09/09/2016 sur le thème : la facturation électronique ;
- . de l'invitation pour le 28/10/2016 de tous les élus à l'assemblée générale de l'Association des Maires ;
- . d'une réunion de formation des bénévoles d'association le 18/10/2016 au siège de la Communauté de Communes.
- . de la tenue à St Vulbas le 18/11/2016 d'une seconde assemblée générale du Syndicat d'Electricité ;
- . d'une invitation au Maire au Mondial Quad de Pont de Vaux avec la notification d'une randonnée pédestre qui empruntera des chemins de la Commune ;
- . de l'invitation à l'inauguration de l'église de Courtes le 24/09/2016 suite à des travaux de restauration ;
- . du report au 06/09/2016 à la salle de réunions de l'assemblée générale des Ateliers Créatifs ;
- . de la recherche par la Communauté de Communes de formateurs pour assurer les cours d'informatique sollicités ;
- . de l'état d'avancement des travaux de voirie :
 - * point à temps et chemin de la Forêt Fumée : terminés
 - * cour de la salle de réunion et de la cantine : en cours
- . de la date de la prochaine séance : le jeudi 8 septembre à 20 h 30.